



Règlement du concours "Green Expo 2025"

Article 1 – Organisateur

Le concours est organisé par le Service Communication et Développement du SICOVAD (Syndicat Intercommunal de Collecte, Valorisation et Diminution des Déchets), situé au 4 allée Saint-Arnould, 88000 Épinal.

Article 2 – Objectifs du concours

À l'occasion du Salon Green Expo 2025 qui se tiendra au Centre des Congrès d'Épinal les 14-15-16 mars (entrée gratuite), le SICOVAD invite les visiteurs de son stand à participer à un concours visant à promouvoir les messages et actions en lien avec la prévention des déchets.

Article 3 – Modalités de participation

Le concours se déroulera à l'occasion du Salon Green Expo, du 14 au 16 mars 2025, avec une clôture des participations le 16 mars à 19h.

Pour participer, les participants devront :

- prendre une photo de tout ou partie du stand du SICOVAD, qu'il soit intérieur ou extérieur, lors du Salon Green Expo,
- publier cette photo sur facebook et/ou Instagram en utilisant l'hashtag #sicovadgreen25. La photo partagée doit impérativement montrer le stand du SICOVAD au Salon Green Expo et non seulement une photo prise au salon en général, ou à une autre occasion.

Pour valider sa participation, chaque participant devra obligatoirement :

- être abonné à la page officielle du SICOVAD du réseau sur lequel la photo a été publiée,
- utiliser le hashtag #sicovadgreen25 lors du partage de la photo..

Si un participant partage sa photo sur les deux réseaux sociaux, ou plusieurs photos différentes, ses chances de gagner seront augmentées !

Les employés de la société organisatrice ne sont pas autorisés à participer, afin de garantir la neutralité du concours.

Article 4 – Critères de sélection des lauréats

Toutes les personnes ayant partagé une photo du stand du SICOVAD au Salon Green Expo seront recensées sur chaque réseau social. Un tirage au sort automatique sera effectué parmi toutes les participations, et trois gagnants seront désignés.

Article 5 – Dotations

Trois prix seront attribués :

- 1er lot : un composteur en bois de 400L d'une valeur de 103 € TTC
- 2e lot : un brass compost, d'une valeur de 25 € TTC
- 3e lot : un sac de compost 100% vosgien, maille 20,50 litres, d'une valeur de 4,40€ TTC

•

Article 6 – Annonce des résultats

Les résultats seront annoncés sur les réseaux sociaux du SICOVAD le 19 mars à 17h. Les lauréats seront également contactés par message privé. Les lots devront être retirés au siège du SICOVAD (4 Allée Saint-Arnould, Épinal) sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 7 – Responsabilités

Le SICOVAD se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler le concours à tout moment, sans engager sa responsabilité. En participant, chaque candidat certifie être titulaire des droits d'auteur sur son cliché et garantit qu'il ne contrevient pas aux lois en vigueur.

Article 8 – Cession des droits

En participant au concours, les auteurs des œuvres acceptent que le SICOVAD puisse reproduire et utiliser leur nom, prénom, et photo à des fins de communication et de promotion, sans rémunération, conformément à la législation en vigueur.

Article 9 – Promotion du concours

Le concours sera promu sur les réseaux sociaux du SICOVAD et sur le stand du SICOVAD lors du Salon Green Expo.

Article 10 – Confidentialité et données personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre du concours seront traitées conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement. Toute situation non prévue par ce règlement sera tranchée par l'organisateur.